



VILLE DE MASEVAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23.06.2011

PRESTATIONS ET PARTICIPATIONS EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve l'ensemble de la tarification présentée
- décide que ces prix seront indexés annuellement sur l'indice des prix INSEE
- demande d'insérer cette décision dans le règlement d'eau et d'assainissement.

AVENANTS AUX MARCHES

a) Construction de la STEP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter les travaux supplémentaires présentés repris dans un avenant :

Attribution : France Assainissement

Marché initial : 2 226 671.00 € HT

Avenant 1 47 388.15 € HT

Nouveau montant 2 274 059.15 € HT

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

b) Aménagement du Fossé des Veaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter ces travaux supplémentaires repris dans un avenant au lot voirie de l'aménagement du Fossé des Veaux :

Attribution : Sté ALTER COLMAR

Marché initial : 238 386.00 € HT

Avenant 1 53 739.50 € HT

Nouveau montant 292 125.50 € HT

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

c) Travaux complémentaires réseau eau-assainissement Fossé des Veaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le marché complémentaire avec la Sté ALTER domiciliée 18 rue Gay Lussac 68000 COLMAR au prix de 120 636.50 € HT
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché et tous les documents s'y rapportant.

CONTRAT DE PRET

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du projet de contrat établi par le Crédit Mutuel Centre Europe :

- décide de retenir l'offre présentée pour un montant d'emprunt de 600 000 €, d'une durée de 15 ans, au taux indexé sur l'indice du Crédit Mutuel actuellement de 3.95 %, ce taux étant garanti fixe pendant 2 ans puis un tunnel + et – 1.5 % étant appliqué, avec un remboursement trimestriel à échéances constantes en capital et intérêts, sans frais ou commission, avec mise en place d'une franchise d'amortissement du capital jusqu'au 30.09.2011 et une première échéance fixée au 31.12.2011
- décide d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de prêt.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE JUDO

Le Conseil Municipal décide de prendre à sa charge les frais d'électricité et de chauffage imputables à la mise à disposition de la salle de judo au bénéfice de l'école élémentaire. Il autorise M. le Maire à mandater le rattrapage des années scolaires 2008, 2009, 2010

AGREMENT D'UN PERMISSIONNAIRE LOT DE CHASSE N° 3

Le Conseil Municipal accepte la candidature de M. FREYEISEN Pierre, demeurant 7 rue du Chêne 68500 MERXHEIM en qualité de permissionnaire du lot de chasse n° 3 dont M. BEHRA Christophe est l'adjudicataire.

ARRETE PREFECTORAL D'AGRAINAGE DES SANGLIERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de soutenir la demande des chasseurs en faveur d'une modification de la limite d'agrainage et de la placer à 900 m au lieu de 700 m.